n'a pas tenu compte de ce droit. Il a déplacé, choisi, renvoyé des officiers, collaborateurs immédiats du chef d'état-major, sans le consulter et contre son gré.

Le général Delanne donne sa démission. Aujourd'hui un fait plus grave se produit. Le généralissime Jamont, qui est resté toujours étranger à la politique, trouvant qu'il ne pouvait plus garder la responsabilité de la vice-présidence du conseil supérieur de la guerre, a donné sa démission. Il a été relevé de ses fonctions, ainsi que le général Delanne. Quand cela finira-t-il ? Quand le gouvernement cessera-t-il cette désorganisation de l'armée ? (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Il faut donner, à ceux qui désapprouvent la conduite du gouvernement, le moyen de manifester leur opinion. (Très bien.) Je dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, regrettant les surprises qui ont pour effet de désorganiser l'armée passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements à droite et au centre.)

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. — M. Franck-Chauveau disait tout à l'heure qu'un fait grave s'est produit. Oui, un fait grave s'est produit, mais sans gravité heureusement dans ses conséquences. (Applaudissements à gauche. Vives protestations au centre et à droite)

Les incidents qui l'ont précédé sont connus : je les rappelle : Le général André, peu après son arrivée au ministère, a estimé qu'il convenait de changer et de renvoyer dans leurs régiments, trois officiers dont deux chefs de bureaux au ministère et un chef de section. Il a fait appeler le général Delanne et lui a communiqué ses instructions. Le général Delanne a pensé que ce déplacement personnel était regrettable. Il s'en est suivi une discussion et un conflit.

On prétend que nous désorganisons l'armée. S'il suffit, pour désorganiser l'armée, de déplacer trois officiers du ministère de la guerre, le cabinet actuel a le droit de demander ce qu'on a fait avant lui, au ministère de la guerre. (Applaudissements sur les bancs dreyfusards et ministériels).

Mais je reviens à la discussion entre le ministre de la guerre et le chef d'Etat-Major. Il s'agit de savoir qui, lorsqu'il s'agissait du changement de trois chefs de bureau ou de section, devait avoir le dernier mot. Eh bien ! existe-t-il un décret qui puisse décider que, dans un conflit de ce genre, le chef d'Etat-Major doit avoir le dernier mot ?

Le décret de 1890, dans son article 4, porte que le chef d'Etat-Major est chargé du choix des employés de son service, mais sous l'autorité du ministre de la guerre. C'est bien simple. Le pays ne se laissera jamais persuader qu'un tel incident a pu désorganiser notre défense nationale et, s'il s'émeut, c'est des conséquences à l'armée et qui sont quelquefois suivis. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. Mouvement prolongé).

D'ailleurs, le général Jamont parle de l'instabilité dans les services. Le reproche est mal fondé à l'heure où, pour éviter cette instabilité, on donnait au général Delanne, l'ordre de rester en fonctions.

Le général Jamont devait prendre sa retraite au mois de juillet. Il est remplacé par un homme d'une grande vigueur.

M. Garran de Balzan. — Un général d'anti-chambre.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Waldeck-Rousseau. — Ce général serait acclamé, si, à son amour pour l'armée, il ne joignait pas le dévouement à la République. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On veut créer, en France, un parti militariste, comme on l'a fait dans d'autres pays, où il a détruit l'esprit militaire. Il vaudrait mieux parler moins de l'armée et s'en occuper davantage, de manière qu'elle se place à la tête des armées européennes.

C'est pourquoi, nous avons soumis, au Parlement, un plan d'armement, et nous ne sommes pas de ceux qu'on intimide et qu'on décourage.

La gauche ministérielle applaudit longuement le Président du Conseil pendant qu'à droite et au centre, on fait entendre de vives protestations.

Réplique de M. Franck-Chauveau

M. Franck-Chauveau. — Je tiens à protester contre certains termes du Président du Conseil.

Il a dit qu'il y avait en face du Gouvernement un parti qui veut détruire la République en s'appuyant sur l'armée. Ce reproche ne peut s'adresser à ceux d'entre nous qui ont contribué à fonder la République et qui l'ont toujours fidèlement servie ! (Applaudissements.)

Nous ne voulons pas, est-ce besoin de le dire, détruire la République, mais nous ne voulons pas laisser détruire l'armée. (Applaudissements à droite et au centre. Rumeur à gauche.)

Vous figurez-vous que, parce que vous présentez de grands projets de défense, vous faites tout votre devoir envers l'armée ?

Tant qu'à nous, nous soutenons que vous ne savez que la desservir et la désorganiser. (Mouvements divers.)

LE VOTE

M. le Président. — J'ai reçu un ordre du jour de M. Morellet, Desmons, Lourties, Leydot et Chaumy qui est ainsi conçu : « Le Sénat, approuvant les déclarations et les résolutions du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Waldeck-Rousseau. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Morellet. La priorité demandée pour cet ordre du jour est adoptée par 166 voix contre 85, sur 251 votants. (Applaudissements à gauche.) L'ordre du jour lui-même est adopté par 164 voix contre 81 sur 245 votants.

L'AFFICHAGE

M. le Président. — M. Morellet demande l'affichage du discours de M. le Président du Conseil. (Mouvement.)

M. Sublime. — Si vous votez l'affichage, c'est pour justifier la politique du gouvernement. Ne refusez pas à la minorité, qui estime que toute politique conduit à une catastrophe, de faire afficher les noms des votants à la suite du discours. (Applaudissements unanimes, approbatifs à droite et au centre et ironiques à gauche.)

Je suis heureux de cette unanimité et nous nous donnons rendez-vous devant le pays qui nous jugera. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Rustiaux-Junca. — Nous verrons quels sont les véritables amis de la République. (Applaudissements à gauche.)

M. Sublime. — Vous êtes les alliés de l'anarchie. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Dubois-Fresney. — Nous mettons le gouvernement au défi de prononcer la dissolution. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La proposition de M. Morellet tendant à l'affichage est adoptée par 143 voix contre 90 sur 243 votants.

La proposition de M. Sublime tendant également à afficher le nom des votants est adoptée.

La loi sur la presse

M. Bernard dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi du 29 juillet 1889 sur la presse. La proposition est envoyée à la commission d'initiative.

La dépopulation

M. Bernard dépose au nom de MM. Piou et Osmond un projet de résolution invitant le gouvernement à instituer une commission extraparlementaire pour procéder à une étude d'ensemble sur la dépopulation et à rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre. Il demande l'urgence. L'urgence est déclarée.

La prochaine séance est fixée à demain trois heures.

La séance est levée à 6 heures 10.

A L'EXPOSITION

M. LOUBET AU CHAMP-DE-MARS

Paris, 5 juillet. — Le Président de la République a terminé ce matin la visite, qu'il avait commencée la semaine dernière, des sections de la mécanique et des fils et tissus. M. Loubet était accompagné du chef de sa maison militaire et du directeur de son cabinet civil.

Avant de parcourir les groupes réservés aux machines, le Président a revu la section des lins qu'il n'avait fait que traverser jeudi dernier.

Arrêté par les exposants, M. Loubet recommence en partie le trajet qu'il avait déjà fait. Il passe dans les sections étrangères dont les honneurs lui sont faits par les commissaires généraux de Suisse, d'Italie, d'Allemagne, de Belgique et de Hongrie.

Le cortège monte ensuite au premier étage où se trouvent exposés les chapeaux, les chaussures et les gants.

Le Président s'arrête longuement, puis va voir les tapis de Perse et les fourrures de Norwège. L'itinéraire tracé d'abord par le commissariat général a été modifié au dernier moment.

Avec comme l'heure s'avançait, M. Loubet s'est contenté de traverser les sections de la Serbie en s'arrêtant pour répondre aux invitations qui lui avaient été adressées par les commissaires de Belgique, des Pays-Bas et de la Roumanie.

Devant l'entrée du Musée bicentenal de la mécanique se trouvait M. Fr. Carnot. La visite s'est terminée par la section des machines-outils.

Au moment où le Président remontait en voiture, une gerbe de fleurs lui a été offerte par les employés de la Dotation de la Jeunesse de France. Sur tout le parcours, M. Loubet a été chaleureusement acclamé.

TIRAGES FINANCIERS

du jeudi 5 juillet 1900

VILLE DE PARIS 1896

Paris, 5 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu, à Auteuil, le 15e tirage des obligations de la ville de Paris 1896. Le n° 220,450 gagne 100,000 francs. — Le n° 38,210 gagne 20,000 francs. — Les n° 230,723 et 172,172 gagnent chacun 10,000 francs.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations foncières de 500 francs 3 %, 1879

Le numéro 1.161.037 gagne 100.000 fr.; le numéro 1.298.526 gagne 100.000 fr.; le numéro 172.262 gagne 25.000 fr. Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 123.659, 1.599.657. — Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 546.218, 864.797, 878.110, 1.068.342 et 1.753.485.

Obligations foncières 2.80 % 1885

Le numéro 557.366 gagne 100.000 francs ; le numéro 794.677 gagne 25.000 fr. — Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 775.212, 948.858, 385.236, 159.085, 343.927 et 105.210.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

TOURCOING-BETHUNE (8 juillet). — La liste des engagements s'est encore enrichie, aujourd'hui, de quelques coureurs de marque, tels E. Simon, de Mouvaux, E. Pagie, de Tourcoing, V. Naerte, de St-Genois, ce qui porte actuellement à douze le nombre des coureurs professionnels. La lutte sera chaude, dimanche prochain, et l'arrivée sera plus intéressante que jamais, car la plupart de ces concurrents sont d'égale force et disposent des mêmes éléments d'entraînement. Ce sera réellement la course la plus attrayante qu'on ait jamais vu dans la contrée et en même temps un championnat régional des non licenciés. La catégorie régionale sera vraiment le Championnat de la région du Nord. Juniors et amateurs vont se rencontrer dans une même série qui réunira quatre vingts partants. C'est un succès de plus à l'actif de l'U. V. T. Si le temps est favorable, le départ sera impressionnant, le 8, et l'arrivée dépassera tout ce qu'on aurait pu désirer. Que les hésitants se décident aujourd'hui jeudi. La liste d'inscription sera close à minuit, au Café Delvoye.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes

LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL qui devait avoir lieu aujourd'hui vendredi 6 juillet, est renvoyée au vendredi 13 juillet par suite de l'absence de M. Henri Carrette, maire, dont le compte administratif, on le sait, doit être lu à cette séance.

PAROLES DE PRETRE. — Nous sommes heureux de pouvoir publier la fort belle allocution qu'a prononcée, mercredi, à Saint-Martin, notre concitoyen, M. l'abbé Lestienne, avant de bénir le mariage de M. et Mme Georges Heyndrickx-Prouvost.

Mon cher frère et ma chère sœur,

Dans un drame sacré où la physionomie divine du Christ, légèrement altérée peut-être, nous est, du moins, présentée de manière à émouvoir noblement les âmes, vous avez pu remarquer un beau vers : agenouillée aux pieds du Sauveur, la pécheresse convertie de Samarie exprime sa confusion d'avoir emprunté à un chant d'amour profane l'expression de sa reconnaissance, et Jésus lui répond par cette indulgente parole d'excuse :

Je suis toujours en peu dans tous les mots d'amour.

Si cette parole est vraie de tout amour digne de ce nom, à plus forte raison l'est-elle de votre, jeunes gens chrétiens, au jour sacré de votre mariage. Oui, le Christ sera bien dans le mot d'amour qui sortira tout à l'heure à jamais votre union. Le Christ veut y être, il veut être de vos noces et de celles de tous les époux chrétiens, comme il a voulu être des noces de Cana.

Le sentiment qui s'exalte aujourd'hui dans vos âmes pour les relier à jamais n'est pas seulement saint et sacré, parce qu'il est né sous la bénédiction de Dieu et de vos parents, il l'est par son essence même : l'acte sublime qu'il vous inspire, cette donation de tout vous-mêmes l'un à l'autre, donation sans réserve, donation sans retour, est l'un des plus nobles et des plus grands efforts que puisse produire le cœur humain, la plus éclatante démonstration de sa merveilleuse puissance d'aimer, et votre Créateur est jaloux d'y présider.

Cet acte est le point de départ d'une transformation décisive de votre vie la plus intime aussi bien que de votre vie extérieure.

Vos jeunes âmes, avant de se rencontrer, n'avaient sans doute pas encore connu l'absolu dévoûment, je veux dire cet état d'une âme qui a fait d'elle-même un abandon effectif et complet, sans aucun regard en arrière, sans aucun regard sur sa propre personnalité.

C'est un pareil état d'âme que le sacrement de mariage va consacrer en vous aujourd'hui. Aussi, vous qui cheminiez hier dans la vie avec la légère insouciance de la jeunesse, dès aujourd'hui vous porterez au cœur le sentiment grave et doux que comportera la conscience du sacrifice accompli l'un à l'autre, vous porterez au front l'auréole d'un héroïsme, car on peut affirmer sans exagération que tout véritable amour élève au degré héroïque le dévoûment qu'il inspire.

Mais ce que je veux vous dire, c'est que vos cœurs une première fois « donnés » seront disposés par là même à d'autres généreuses donations, c'est qu'ouverts l'un pour l'autre à un sublime dévoûment, ils se sentiront plus prêts, dans l'avenir, à tous les autres dévoûments.

Unis de se sentir désormais pénétrés l'un par l'autre, d'avoir désormais l'un dans l'autre un témoin constant de leurs sentiments les plus intimes, ils se sentiront inquiets de s'offrir, dans cette vie de leurs âmes, le mutuel spectacle d'une beauté supérieure à tous les attraits qui frappent les sens, de cette beauté morale qui, sous ses formes les plus variées, revient toujours à l'abnégation de soi-même.

C'est alors que, rejetant à l'arrière-plan de leurs préoccupations le souci misérable des plaisirs et des jouissances personnelles, du plus grand luxe ou du plus grand confortable, ils sauront vouer à de plus dignes objets, à Dieu, à la famille, à la société, ce dévoûment sans réserve auquel ils se seront l'un l'autre initiés.

A Dieu d'abord, et ne craignez pas, mon frère et ma sœur, que ce fût être offenser que de ne lui avoir jamais si bien accordé qu'après l'avoir consacré entre vous cette plénière donation de vos cœurs. C'est au contraire la disposition générale de sa Providence que nous n'allions à lui que par ses créatures, et j'emprunterai encore pour vous le faire sentir ces vers touchants au poète ;

Non, tu ne dois pas avoir honte,
Comme l'amour de moi vient habiter toujours
Les cœurs qu'ont préparés de terrestres amours,
Il prend ce qu'il y trouve. Il se ressert des choses,
Il fait d'autres banquets avec les mêmes roses :
Car c'est à moi que tout revient...

Vous aimerez donc le Christ bien plus qu'auparavant, lorsque vous appartiendrez l'un à l'autre, et ce sera la grandeur de votre mutuelle affection que d'avoir porté ce fruit.

Il y a des unions fondées sur une apparente affection qui n'est qu'un déguisement de l'amour de soi : les époux semblent avoir cherché avant tout l'un dans l'autre un ouvrier de leur bien-être un protecteur vigilant de leurs aises et de leur tranquillité. C'est ce qu'on a baptisé du nom cruel « d'égoïsme à deux ». Votre amour n'est certes pas de cette qualité inférieure et falsifiée, et vous en aurez assez hautement apprécié l'un chez l'autre la générosité et le désintéressement, pour ne pas user sous son couvert de misérables artifices, pour, en toute occasion, vous estimer l'un l'autre capables de préférer les joies austères des sacrifices, petits ou grands, à la quiétude et à la jouissance.

La famille en profitera d'abord : celles dont vous sortez, celle que vous allez fonder. Vous ferez jouir le plus possible vos chers parents du contact de votre jeune bonheur, vous saurez sacrifier les plaisirs des fêtes mondaines toujours, et, quelquefois, le charme intime du foyer à ces belles réunions qui font la force et la chrétienne sauvegarde de vos admirables familles ; et, quand la Providence aura béni votre union, vous serez, le plus possible, vous-mêmes, vous serez à toutes les heures les ouvriers de cette grande œuvre d'éducation à laquelle vous vous trouverez appelés.

Mais, à vos cœurs parfaitement donnés l'un à l'autre, et disposés par le fait à toute autre noble donation d'eux-mêmes, il restera à accomplir une donation plus difficile, à exercer un dévouement plus austère et plus pénible, sans doute, que ceux que vous aurez consacrés à Dieu et à la famille : la situation qui vous sera faite dans la société par votre naissance et par votre mariage, tout un héritage de nobles traditions, tous les exemples paternels et maternels vous l'imposeront pourtant. Vous aurez à exercer l'un et l'autre à la suite de vos parents, et à leur chrétienne et généreuse manière le patronat bienveillant et charitable dont jouissent déjà leurs ouvriers.

Vous saurez, comme eux, faire, aux grandes obligations, aux redoutables responsabilités que comporte devant Dieu la puissance industrielle, les sacrifices nécessaires sur vos loisirs et sur vos biens.

Vous aborderez cette noble mission sociale, non pas avec l'orgueil du stoïcien dans l'accomplissement d'un devoir sans récompense, mais avec l'humilité chrétienne qui voit dans le pauvre le privilégié du Christ. Vous remplirez ce sacerdoce du patronat, dont les fonctions vous feront toucher à bien des plaies morales, avec cet inaltérable respect des âmes que n'atteint jamais chez le prêtre ce que son ministère lui découvre de leurs misères, avec la discrétion du bon médecin, fidèle à taire les maux qu'il travaille à guérir, loin de se complaire à les étaler, avec une tendre charité qui vous rende indulgents aux défauts, miséricordieux même aux vices, insensibles, s'il se peut, à l'ingratitude.

C'est un dévoûment tout semblable qui fait la haute beauté morale qu'ont su mettre dans leur vie vos pères, et vos mères si intimement associées à leurs œuvres charitables, et qui, j'ose en apporter ici un témoignage sacerdotal, en fait devant Dieu la sainteté.

C'est son exemple que suivront désormais plus facilement vos cœurs détachés d'eux-mêmes par la généreuse donation qu'ils vont se faire maintenant l'un à l'autre.

La parole qui va la sceller tout à l'heure aux yeux de Dieu et des hommes est vous le savez, une parole sacrée : elle constitue le rite essentiel du sacrement de mariage et renferme une vertu divine productrice de la grâce. Vérifiant donc, aujourd'hui du moins, le vers audacieux du poète, le Christ sera présent en quelque sorte, dans ce mot d'amour, dans ce solennel : « Je le veux » que vous allez échanger.

Et par l'effet de cette mystique présence ce mot ouvrira dans vos cœurs les inépuisables sources de cette charité, de cette abnégation, de ce dévoûment chrétiens qui sont le gage le plus certain du bonheur en cette vie, le gage plus certain encore de l'éternelle félicité.

UNE MESSE DE PREMICES A SAINT-MARTIN. — Notre concitoyen, M. l'abbé J. B. Hespel, ordonné prêtre, il y a quelques jours, a célébré, jeudi à dix heures, en l'église Saint-Martin, sa messe de prémices devant une assistance nombreuse composée de parents et d'amis.

Avant l'office, le clergé de la paroisse a conduit à l'autel le nouveau prêtre en parcourant processionnellement les nefs de l'église. M. l'abbé J. B. Hespel était assisté de M. le chanoine Bertoaux, doyen de Saint-Martin et de MM. les abbés Proust et Mollet, élèves du Grand Séminaire de Cambrai. Dans les stalles avaient pris place : MM. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires Lesage, curé de la paroisse Saint-Joseph, le R. P. Pascal, de l'ordre des Franciscains, et beaucoup d'autres ecclésiastiques.

La maîtrise de Saint-Martin a interprété la messe de Notre-Dame des Anges dont M. Broquet, maître de chapelle, chantait les soli.

Après l'Evangile, M. l'abbé Calvet, vicaire de la paroisse Saint-Jean et Saint-François, à Paris, ami du nouveau prêtre, est monté en chaire et en termes élevés, a donné le sermon de circonstance. Prenant pour texte de son discours ces paroles des Ecritures : « Jubilemus Deo, salutari nostro », le prédicateur a expliqué les raisons pour lesquelles il y avait lieu de se réjouir chaque fois qu'un homme était consacré prêtre. Puis il a parlé de la vénération dont le peuple chrétien entoure ses pasteurs, du rôle du prêtre et de sa vie de sacrifice et de dévouement. M. l'abbé Calvet a ému tous les assistants lorsqu'il a parlé de la mère défunte du célébrant, dont il a retracé les vertus, et de Mgr Ponceau, ancien évêque de Tournai, dont M. l'abbé Hespel est le filleul.

A onze heures, la cérémonie était terminée. Peu après, un banquet a réuni, au Cercle de la Concorde, les parents et les amis du nouveau prêtre.

LE TRIDUUM EN L'HONNEUR DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE. — Les fêtes organisées en l'église Saint-Martin, en l'honneur de la canonisation de Saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, ont commencé jeudi soir. Elles dureront trois jours, au cours desquels toutes les paroisses de la ville viendront successivement honorer le saint prêtre de Reims élevé aux honneurs des autels par le pape Léon XIII, le 24 mai dernier.

LA DÉCORATION DE L'HOTEL. — A cette occasion, l'église Saint-Martin a revêtu une décoration splendide dont nous devons faire l'éloge sans aucune réserve et telle qu'elle n'en a pas eu de pareille depuis bien longtemps. Partout ce ne sont que tentures, banderolles, drapeaux, oriflammes, écussons, plantes et fleurs qui recouvrent les pierres de la vaste enceinte et dont le bon goût égale la richesse. Avec cette décoration superbe merveilleusement comprise et complètement en harmonie avec son style ogival, l'église Saint-Martin a vraiment grand air.

Dans le chœur un dôme rouge et or descend de la voûte presque au pied de l'autel ; au milieu de la nef centrale, un autre dôme de proportions grandioses, aux tentures de damas rouge et d'hermine, produit un effet imposant. Des draperies rouges et or courent le long des ogives, recouvrent le fût des colonnes, dont les chapiteaux sont recouverts par des écussons très gracieux retraçant en quelques mots les étapes de la carrière si remplie de Saint Jean-Baptiste de la Salle. Ces écussons sont surmontés de faisceaux de petits drapeaux de toutes couleurs et de drapeaux nationaux qui jettent dans l'ensemble une note très gaie. La chaire et les tribunes des orgues ont reçu une décoration spéciale fort réussie.

La statue de l'illustre fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes est placée au-dessus du tabernacle dominant le tout. Saint Jean-Baptiste de la Salle apparaît dans le costume sévère de son Institut, les traits empreints de bonté et de piété, il tient en main les Constitutions de l'Ordre. A l'entrée du chœur, a été élevé un autel gracieux sur lequel est exposée la relique du Saint offerte à la dévotion des fidèles.

LE SALUT D'OUVERTURE. — Les fêtes ont été annoncées, jeudi soir, à 6 heures, par les cloches. A sept heures, les fêtes ont été inaugurées par un salut solennel, auquel assistait une affluence inusitée et que présidait M. l'abbé Tilmant, curé de la paroisse Ste-Elisabeth.

La chorale Saint-Eloi, de cette paroisse, a exécuté les chants sous la direction de son chef, M. Alphonse Dutoit. Après le chant du cantique : Ouvriers, soyez chrétiens !, le R. P. Hage, prieur des Dominicains, à Flavigny, est monté en chaire et, avec une grande éloquence, en un langage élevé, qui a fait grande impression, il a parlé du héros du jour.

Après avoir rappelé l'enthousiasme avec lequel furent célébrées, il y a douze ans, à Roubaix, les fêtes de béatification de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, il a engagé les fidèles à faire mieux encore, cette année. Puis le R. P. Hage, entrant dans le vif de son sujet a développé cette idée : Nous devons rendre à Saint-Jean-Baptiste de la Salle des devoirs de louange, de reconnaissance et d'invocation.

Après le chant de l'« O Salutaris », M. Alphonse Dutoit a interprété avec beaucoup d'expression l'« Ave Maria » de Cherubini.

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui, vendredi :

A 10 heures, grand'messe solennelle, célébrée par M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame. Les chants seront exécutés par la maîtrise de cette paroisse, Allocution par M. le chanoine Mortreux.

A 7 heures, salut solennel, présidé par M. l'abbé Lesage, curé de Saint-Joseph et chanté par la section chorale de Notre-Dame. Panégyrique par le R. P. Hage.

LES ENFANTS AU SANATORIUM DE SAINT-POL-SUR-MER. — La visite des enfants, dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium, a eu lieu jeudi à deux heures et demie de l'après-midi, à l'ancien Collège. Ces enfants ont été examinés par MM. les docteurs Pascalin et Delattre, en présence de MM. Henri Carrette, maire, H. Thérin, et S. Ponthieu, adjoints, et de MM. L. Catrice, vice-président et E. Marcoux, membre du Comité de la Caisse des Ecoles. 76 garçons et 44 filles ont été désignés pour partir le 15 juillet courant.

LE CONCOURS DE DECLAMATION DU 14 JUILLET. — Le concours de déclamation du 14 juillet aura lieu à 10 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, chez Mme Dominique Rousseaux, rue de l'Alouette pour la section de dames les deux divisions d'excellence (dramatique et comique) pour hommes, le concours d'honneur et le concours spécial pour hommes ; et dans la salle Philémon, rue Pierre-Motte, pour les première et deuxième divisions (dramatique et comique) pour hommes et la section comédie.

Le réglement de ce concours est le même que les années précédentes. Les concurrents doivent déposer à la Mairie, (bureau du secrétariat) rue Neuve, 3, au deuxième étage, et au plus tard, pour le 13 juillet, à midi, les œuvres qu'ils désirent interpréter. Chacun fera connaître sa section d'inscription, en donnant son nom, prénoms et domicile.

A L'ABATTOIR DE ROUBAIX. — Dans le courant du mois de juin dernier, il a été tué à l'abattoir de Roubaix, 578 bœufs, vaches ou taureaux, 449 veaux, 255 moutons, 526 porcs, 71 chevaux, 1 mulet.

Un veau, atteint de tuberculose, d'une valeur de 100 francs, a été saisi en totalité, ainsi que trois porcs valeur 150 francs atteints de rouget.

LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE L'ANCIENNE » DANS LES CONCOURS. — Nous apprenons que la société de gymnastique « L'Ancienne » a l'intention de se présenter au grand concours international de Lobbes, près de Charleroi (Belgique), qui aura lieu les 18, 19 et 20 août prochain, en division d'excellence, concours simultané, première catégorie. Les pupilles de la même société prendront part, huit jours plus tard, le 26 août, au concours national d'Arras.

A cet effet, le comité informe les gymnastes et pupilles que leur inscription pour ces deux concours sera définitivement close samedi soir, dernier délai.

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES. — Mlle Balme, employée à Roubaix, Sainte-Elisabeth, passe à Montreuil-sur-Mer. — Mlle Dubois, en disponibilité, est nommée employée à Roubaix, Sainte-Elisabeth.

UN VOL A LA GARE DU PILE. — Il y a une huitaine de jours, nous avons annoncé qu'un gamin avait été arrêté au moment où il volait une lanterne sur la voie ferrée, à la gare du Pile.

Au cours de l'enquête ouverte, à ce moment, par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, l'on a découvert certaines complicités et des procès-verbaux viennent d'être dressés à la charge de cinq gamins de huit à douze ans. Ils se nomment : Alphonse et Joseph Lippens, Albert Masurel, demeurant tous trois rue d'Estaing, cour Saint-Simon ; Pierre Cailleux, rue Dampierre et Gaston Venant, boulevard de Beaurepaire.

UN INCENDIE DANS UNE FILATURE DE COTON. — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans une des salles de la filature de coton de M. Motte-Bossut, boulevard Gambetta. L'alarme ayant été rapidement donnée par les ouvriers, la salle, en un clin d'œil, fut évacuée, les portes en fer en furent fermées hermétiquement et des vapeurs y furent lâchées jusqu'à ce que l'incendie fût éteint.

Un métier à filer a été gravement détérioré. Les dégâts, couverts par l'assurance, sont évaluées à 3.500 francs. Il n'y aura pas de chômage. Cet incendie est dû à l'échauffement d'un coussinet.

DELITS DE PECHE. — Cinq gamins se sont vu dresser procès-verbal, jeudi matin, pour délit de pêche, à l'étang du parc Barbieux. Le même jour, l'agent de sûreté Coches, a pris en flagrant délit de pêche, au même endroit, un plafonneur, Louis Delcourt, âgé de 15 ans, demeurant rue du Trocadéro, à Croix.

UN VOL DE PLANTES AU PARC DE BARBIEUX. — Un maraîcher de Marcq-en-Barœul, Victor Salembier, âgé de 20 ans, a été surpris par la police, jeudi matin, vers deux heures, au moment où il volait des plantes au parc de Barbieux. Au cours d'une perquisition faite à son domicile, M. Vaudamme, chef-jardinier de la Ville, a reconnu des plantes qui avaient été volées il y a quelque temps, à Barbieux également.

Victor Salembier a été écroué au poste de police du deuxième arrondissement.

UNE GREVE D'OUVRIERS CHAUDRONNIERS. — La grève des ouvriers chaudronniers de Tourcoing vient d'entraîner deux greves à Roubaix. La première a éclaté dans l'atelier de chaudronnerie de MM. Antoine Fraignac et fils, rue de Lille, où 35 ouvriers ont quitté le travail, hier, et où 16 hommes de peine sont obligés de ce fait, de chômer. La seconde grève s'est déclarée chez M. Brandt, chaudronnier, rue de l'Alouette, où les ouvriers en cuivre n'ont pas regagné l'atelier.

Les grévistes ont présenté les mêmes réclamations que leurs camarades de Tourcoing.

L'HOMICIDE PAR IMPRUDENCE DE LA RUE D'ALMA. — Marie-Louise Vanmeirhaghe, la jeune fille qui est l'objet de poursuites pour homicide par imprudence, dont la victime a été son nouveau-né, est sortie, jeudi matin, de l'Hôtel-Dieu. Un agent l'a conduite aussitôt au poste de police du premier arrondissement, où elle est gardée à vue en attendant la décision du Parquet.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une bobineuse, Pharaïlde Vanpieris, âgée de 20 ans, demeurant rue des Cinq-Voies, à Tourcoing, travaillant pour le compte de M. Richard Desrousseaux, fabricant, s'est fait une plaie contuse à l'index de la main droite. M. le docteur Picquet lui a prescrit cinq jours de repos.

— Jean-Louis Lemâtre, tisserand, âgé de 37 ans, demeurant rue de l'Ommelet, occupé dans l'établissement de M. Heyndrickx-Nouffiard, fabricant, s'est blessé à la jambe gauche, en descendant de son métier Jacquart. Il devra subir vingt jours de repos, ordonnés par M. le docteur Dispa.

— Dans le même établissement, Charles Debotte, tisserand, âgé de 27 ans, demeurant rue du Moulin, a eu l'index et le médius de la main gauche comprimés entre le bâti et la poitrinière de son métier. M. le docteur Picquet lui a ordonné huit jours de repos.

— Un apprenti liseur de l'atelier de M. Achille

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

La démission du général Jamont

DÉCLARATIONS DU GENERAL DU BARAIL

Paris, 5 juillet. — Le général du Barail, ancien ministre de la guerre, a déclaré à un réacteur du « Gaulois » que la démission du général Jamont était inévitable et que, s'il était, à l'heure actuelle, membre du Conseil supérieur de la guerre ou chef de corps d'armée, il démissionnerait sans hésiter

Sur le compte du général Brugère, le général du Barail s'exprime ainsi : C'est un politicien, dit-il, qui est arrivé aux plus hautes fonctions par la politique.

Le général ajoute que nous marchons à une catastrophe dont les événements de Chine ne sont que le prologue et que nous ne serons pas davantage prêts.

MOUVEMENTS DANS L'ETAT-MAJOR

Paris, 5 juillet. — M. le général de division Massiet, commandant la 4me division de cavalerie, est nommé au commandement de la première division de même arme, en remplacement de M. le général Henri de Kermartin, mis en disponibilité sur sa demande, pour raisons de santé. M. le général Massiet est en outre désigné pour procéder en 1900, en remplacement de M. le général Henri de Kermartin, à l'inspection générale du 7me arrondissement de cavalerie (1re division de cavalerie et du personnel de cavalerie de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie.)

Le général de division de Sonnaisons, commandant le 17e corps d'armée à Toulouse, est placé, à dater du 6 juillet 1900, dans la 2me section (réserve) du cadre de l'Etat-Major de l'armée.

LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

LA SITUATION A PEKIN.

Londres, 5 juillet. — Des messagers arrivés à Tien-Tsin et venant de Pékin ont confirmé absolument le meurtre du baron de Ketteler. Le détachement allemand qui accompagnait ce dernier a dû brûler le Tsung-li-Yamen et occuper la porte de la ville située devant le palais royal avec quatre canons, dont deux avaient été pris aux Chinois.

On dit que les troupes du prince Ching combattent contre les Boxers.

Shanghaï, 5 juillet. — Un messager qui a quitté Pékin le 27 juin, déclare qu'il y a plus de 100.000 insurgés et soldats dans la capitale. Ils avaient, le 26, attaqué les légations étrangères, sans avoir pu toutefoi y pénétrer. Tous la Cour faisai cause commune avec les Boxers.

ARRIVEE D'UN DETACHEMENT FRANÇAIS A TAKOU

Tché-Fou, 5 juillet. — Un détachement de 800 Français avec deux batteries d'artillerie de campagne est arrivé hier à Takou.

Graves nouvelles parvenues au Quai d'Orsay

L'envoi de nouveaux renforts

Paris, 5 juillet. — Nous sommes en mesures d'affirmer de la façon la plus formelle, dit l'« Intransigeant » de demain, que de très graves nouvelles sont parvenues de Chine au ministère des affaires étrangères ainsi qu'au ministère de la marine. La situation a paru si grave que l'on a décrété l'envoi d'urgence de nouveaux renforts en navires et en hommes.

Le même journal croit savoir qu'en dehors du « Bugeaud » et du « Chasseloup Laubat », qui ont été désignés hier et aujourd'hui pour la Chine, deux autres croiseurs, le « Suchet » et le « Davout » vont être envoyés en Extrême-Orient. C'est probablement le vice-amiral de Meygret qui serait choisi pour commander nos forces navales en Chine.

D'autre part, ajoute l'« Intransigeant », au ministère de la guerre, on va, paraît-il, mobiliser 15.000 hommes, qui seront mis sous les ordres du général de division Doods. Deux grands transports et quatre affrétés seront désignés probablement aujourd'hui pour le transport en Chine.

LES VISEES DE L'ALLEMAGNE

Vienne, 5 juillet. — L'officieuse « Correspondance » reçoit de Berlin une lettre ayant certainement une origine officieuse, dont le contenu est le suivant : « La politique extérieure de l'Allemagne est toujours demeurée en contact avec celle de la Russie en ce qui touche les événements d'Extrême-Orient et continuera de même. Son attitude à l'égard de l'Angleterre ne sera non plus modifiée en rien. L'Allemagne ne reconnaît nullement les intérêts des autres puissances qui agissent de concert avec elle de même que ceux du Japon et des Etats-Unis.

» Elle contribuera de tout son pouvoir à maintenir l'accord entre les puissances, sans cependant confier à d'autres mains l'exécution de l'œuvre qu'elle a à accomplir en Chine et sans s'en remettre à d'autres du soin de défendre ses intérêts et de remplir le devoir de la nation allemande.

» L'Allemagne vise au rétablissement de l'ordre en Chine par tous les moyens légitimes, mais elle s'abstiendra de rien faire qui soit de nature à ébranler d'une manière durable les bases de l'empire chinois. »

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 5 juillet. — M. Brodrick, secrétaire parlementaire pour les affaires étrangères, dit, qu'il n'a pas confirmation du bruit d'un massacre général des Européens en Chine. Le commandant des forces anglaises estime qu'aucune nouvelle marche en avant ne peut être exécutée avant que le nombre des troupes ait été augmenté. Nous avons à ce sujet fait une communication au gouvernement japonais et nous attendons sa réponse d'un moment à l'autre. L'Angleterre a prévenu le ministre de Chine à Londres que les autorités de Pékin seraient tenues personnellement responsables, au cas où des membres des légations européennes ou des autres étrangers à Pékin seraient maltraités. Le ministre de